

Le peintre et le poète :

Jules Ziegler et Victor Hugo
à travers leur correspondance

Jules Ziegler & Victor Hugo



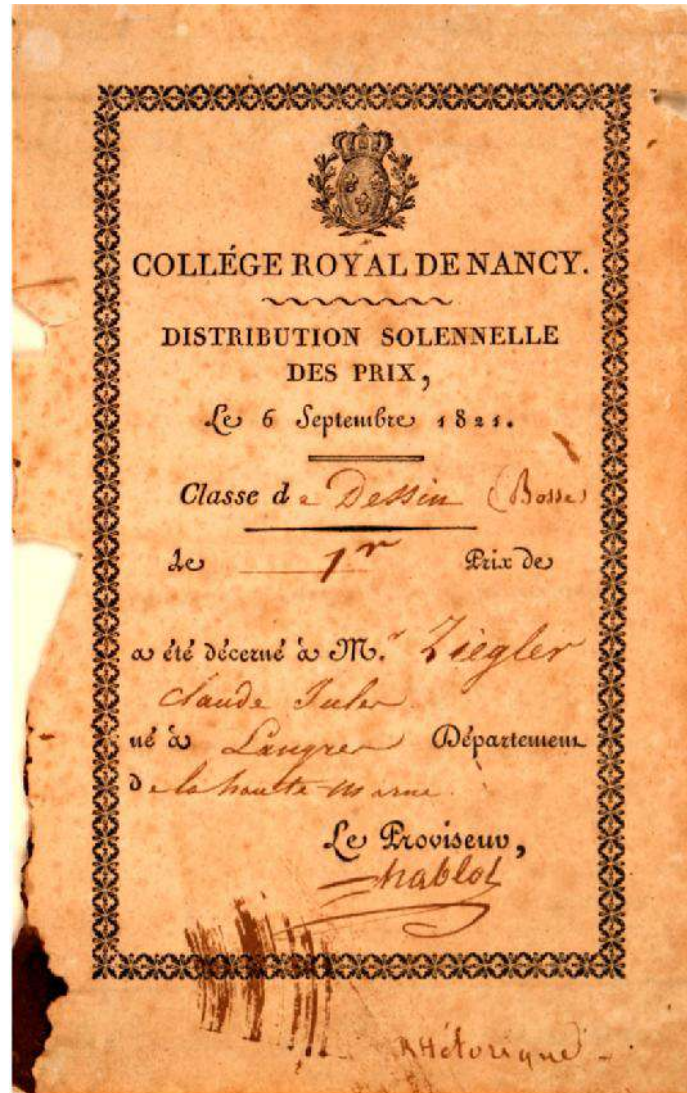
Jules Ziegler par Benjamin, 1839



Victor Hugo par Jean Alaux, 1825

Collège de Nancy

Distribution des prix, 6 septembre 1821



Licence en droit

18 août 1826

FACULTÉ DE DROIT

ACTE PUBLIC



DE PARIS.

POUR LA LICENCE.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE.

JUS ROMANUM.

De mandatoribus et fidejussoribus. ff. lib. 46, tit. 1.

Pro eo qui promittit velut alii obligari quos homines accipere solum debet ut diligenter eis causam sit, fidejussor non fit nisi per stipulationem.

Si quis mandaverit alii credit pecuniam vel quid aliud dari ferre, fidejussorem stipulationis ad finem obligationem recipit.

Fidejussor proinde tutus, et mandatus vel alius obligari potest.

Aliqua obligationum secum est tutior, que jure aut natura consistit, ut fidejussorem intervenire possit.

Mandatum utimurque procedere, vel fidejussorem principalem obligationem et recipi et procedere potest.

Quasi obligationi fidejussor accedere potest: si quis pro pupillo sine tutoris auctoritate, obligatus, prodigum, vel furiosus fidejussor, magis est ut ei non subveniat, quamvis his actus mandati non competit.

Fidejussor eandem obligationem excepisse intelligitur quam auctor.

In locum eorum recipi potest, vel si in aliam aut duriorum adhibetur, amissio non obligatur.

Si quis pro eo qui natura tantum obligatus est fidejussorem accipit, vel non durior subtrahi potest.

Si criminis vel quod ad correctionem corporalem, fidejussor inutilis est.

Idem rectius utitur, veluti intercessionis, maritus tenetur, fidejussorem ab illam obligationem adhiberi non libet ut eorum profectus compari possint.

Fidejussor recipitur in hi quosdam a distractione pignoris servari potest.

Antequam jure fidejussorem eligat, relicto eo, creditum erat potest. Sol. Novella IV. discussionis beneficio ut possint remanere in, facultas eis eximatur, aliunde, inter statuta tempore fidejussor eorum exhibere a iudice debet.

Collocatum utimur beneficium compari quippe fidejussori qui solvit. Ita ut creditor hypothecam pro pignorem et actum veluti tenetur.

Quippe distinctione facultatem illam concedit. Eius ex conditionibus potest opposita exceptio jure deinde obligationem cum eis conditionibus qui subinde solvi solent tempore dandi.

Proinde, compari vel mandati, vel superiorum quidem actum.

Pro licentia liberatorum fidejussor: intervenit tamen in liberator exceptione in rem aut in personam.

Fidejussor tantum obligatus recipi: hinc fidejussor a sponsione et fidejussoribus differt.

DROIT FRANÇAIS.

De l'adoption et de la tutelle officieuse. Cod. civ., liv. 1, tit. 8; De la puissance paternelle. Cod. civ., liv. 1, tit. 9.

DE L'ADOPTION ET DE LA TUTELLE OFFICIEUSE.

L'adoption est un acte solennel qui établit entre l'adoptant et l'adopté des obligations attachées à la qualité de père et de fils.

La tutelle officieuse est un contrat de bienfaisance par lequel on s'oblige d'élever un mineur, d'administrer ses biens et de le mettre en état de gagner sa vie.

Peut-on adopter un enfant naturel reconnu? — Non.

Deux époux peuvent-ils être adoptés par le même individu? — Non.

Les donations antérieures à l'adoption et révoquées par la survenance d'enfant légitime, sont-elles partagées par l'adopté? — Oui.

Le droit de réserve subsiste-t-il à l'égard des père et mère de l'adoptant? — Non.

Les donations faites entre le contrat d'adoption et l'inscription, sont-elles réduites si elles excèdent la quotité disponible? — Oui.

L'adopté donne-t-il aux enfants de l'adopté le droit de représentation à la succession de l'adoptant? — Oui.

Une donation faite par l'adoptant remarié, et qui excéderait la réserve prescrite par l'art. 1047, serait-elle réduite? — Oui.

DE LA PUISSANCE PATERNELLE.

La puissance paternelle est l'ensemble des droits que la loi accorde aux père et mère sur leurs enfants et les biens de ceux-ci.

La mère perd-elle son droit de réquisition dans le cas où il n'existerait pas de père naturel, dont le consentement est exigé par le Code, lorsque le mari est décédé? — Non.

La valeur de la renonciation à l'adoption est-elle soumise à rapport? — Non.

Les père et mère ont-ils le droit d'usufruit sur le bien appartenant à leur enfant, soit comme investisseur, soit comme propriétaire? — Non.

La mère qui a perdu la puissance légale ou se remarie, la recouvre-t-elle si elle redevient veuve? — Non.

Le père naturel peut-il réclamer des aliments à son enfant, et réciproquement? — Non.

L'Acte public, sur les matières ci-dessus, sera soutenu le vendredi 18 août 1826, à deux heures, par Jules-Claude ZIEGLER, né à Langres (Haute-Marne).

Président, M. DUCAURROY, Professeur; Suffragans, MM. HONNO, DEBANTON, BUGNET, Professeurs; PONCELET, Suppléant.

Le Candidat répondra en outre aux questions qui lui seront faites sur les autres matières de l'enseignement.

François-Joseph Heim

La destruction de Jérusalem par les Romains (1824)



Jean-Dominique Ingres

Le Vœu de Louis XIII (1824)



Almanach des cours publics et particuliers

(décembre 1825)

806852

ANNÉE SCOLAIRE 1825-1826.

ALMANACH **DES COURS PUBLICS** **ET PARTICULIERS,**

A L'USAGE DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES COURS
DES ÉCOLES DE DROIT, DE MÉDECINE, DE LA SOR-
BONNE, DU COLLÈGE DE FRANCE, DU JARDIN DU
ROI, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, DU CONSERVA-
TOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, DE L'ÉCOLE DES
BEAUX-ARTS, ETC., ETC. ;

PAR J. Z.

A PARIS,

CHEZ ALEX-GOBELET, RUE SOUFFLOT, N° 4,
PRÈS DE L'ÉCOLE DE DROIT ;

CHEZ CREVOT, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N. 3.



*C'est bien entendu, Messieurs ?
à huit mille francs l'esquisse !*
(1825)



*C'est bien entendu, Messieurs ?
à huit mille francs l'esquisse !*

Quinze degrés, par Gised

(1829)



Lecture des contes fantastiques

(1830)



Zwicker

Géa de V. Raison

LECTURE DES CONTES FANTASTIQUES

Le Moine

(1830)



Del. par

Lith. de V. Ratier.

LE MOINE.

La Légende vénitienne

(25 septembre 1831)

L'ARTISTE.



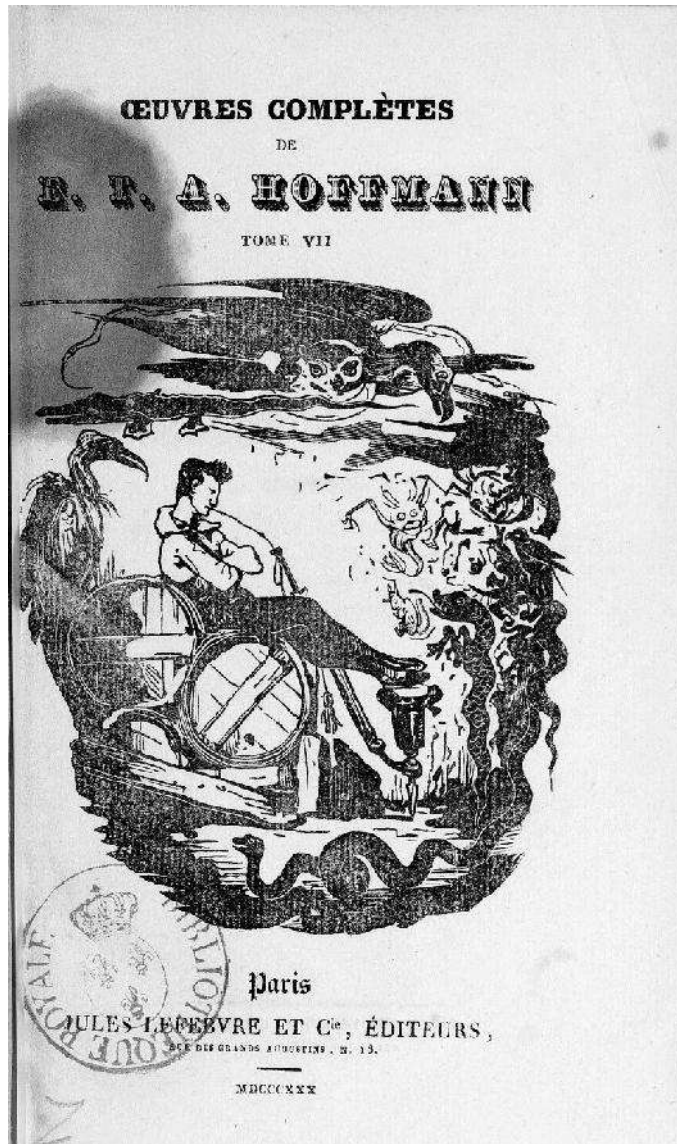
Kegler

Lith. de Delaunay

La Légende Vénitienne

Œuvres complètes de E. T. A. Hoffmann

(Jules Lefebvre et C^{ie}, 1830)



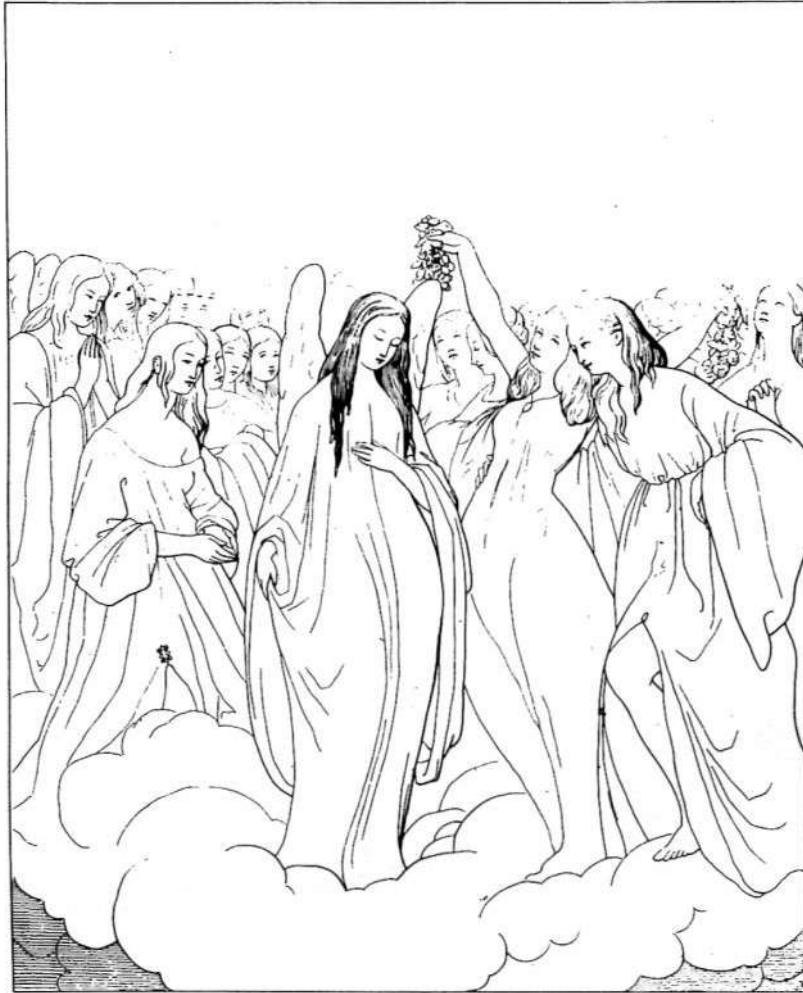
Eloa

(1834)



Eloa

(1834)



ET LES VIERGES SES SŒURS S' UNISSANT EN CORTÈGE,
COMME AUTOUR DE LA LUNE ON VIT LES FEUX DU SOIN,
SE TENANT PAR LA MAIN COURURENT POUR LA VOIR



SON DRAU SEIN, COMME UN FLOU QUI SUR LA RIVE EXPIRE,
POUR LA PREMIÈRE FOIS SE SOULÈVE ET SOUPIRE,
SON BRAS, COMME UN LIS BLANC SUR LE LAC SUSPENDU,
L'ABANDONNE TANT RECBU : ÉTERNEMENT ÉTEINDU.

Victor Hugo par Jules Ziegler

(11 février 1830)

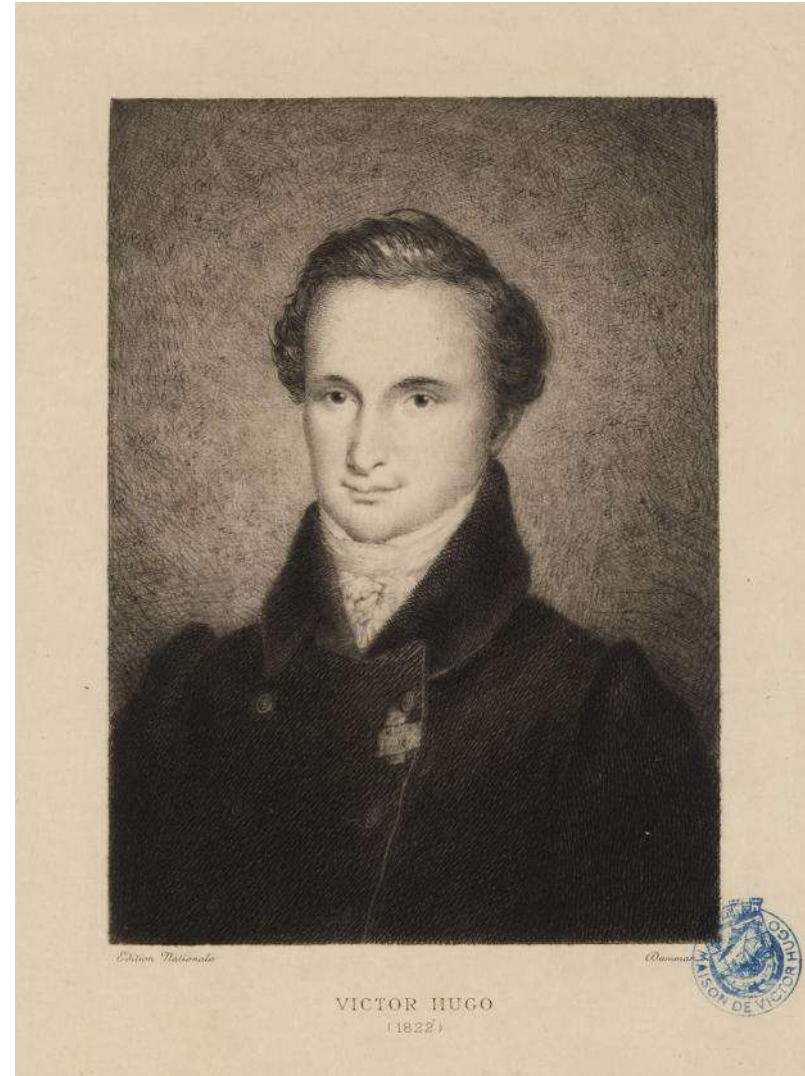


Victor Hugo, d'après Ziegler

(1830 - 1885)



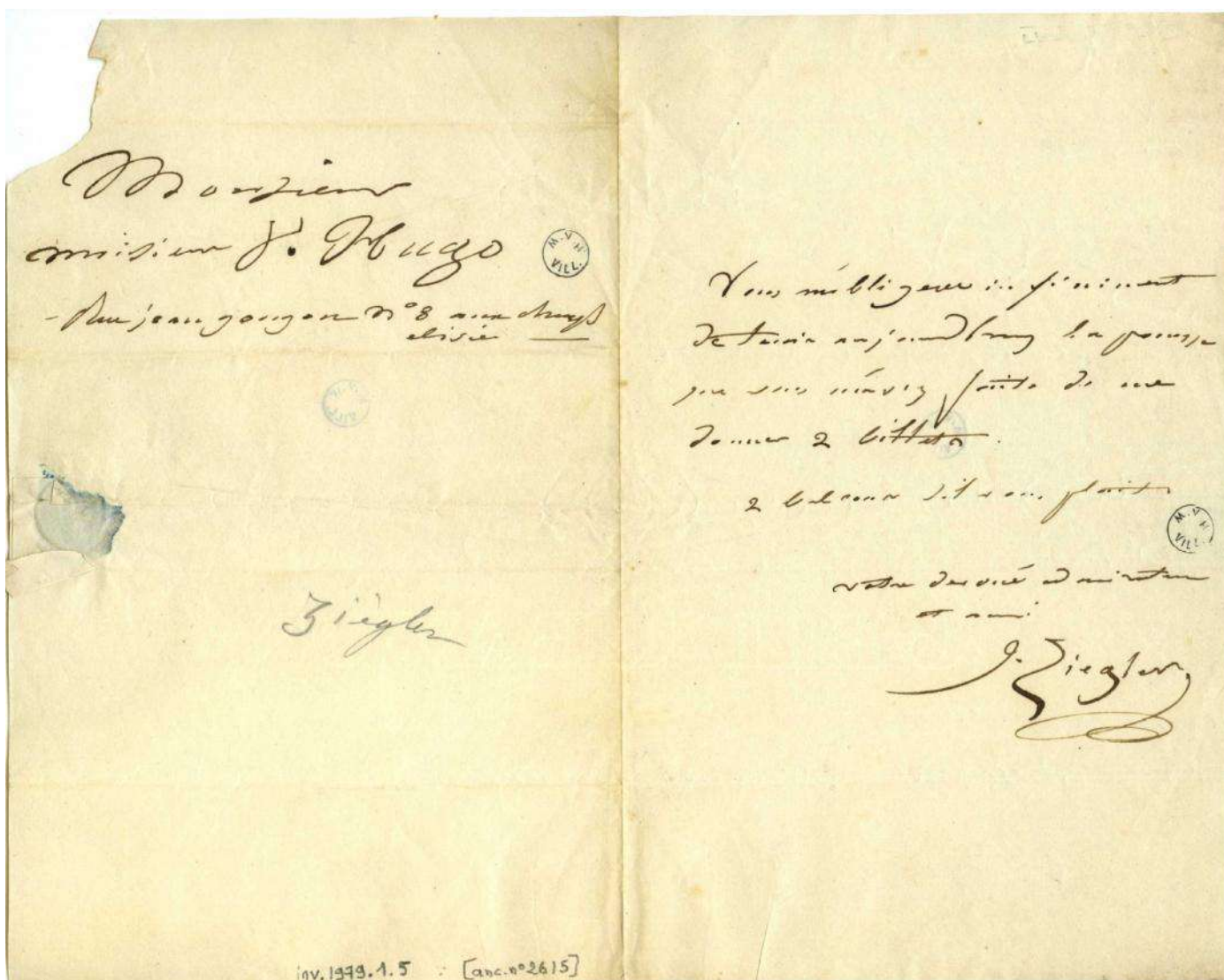
Victor Ratier [d'après Ziegler]



Benjamin Damman [d'après Ziegler]

Jules Ziegler à Victor Hugo,

[mai-juin 1830]



Venise vue de nuit
(1830)



Nicolas Maurin

La Esmeralda et Phœbus (1834)



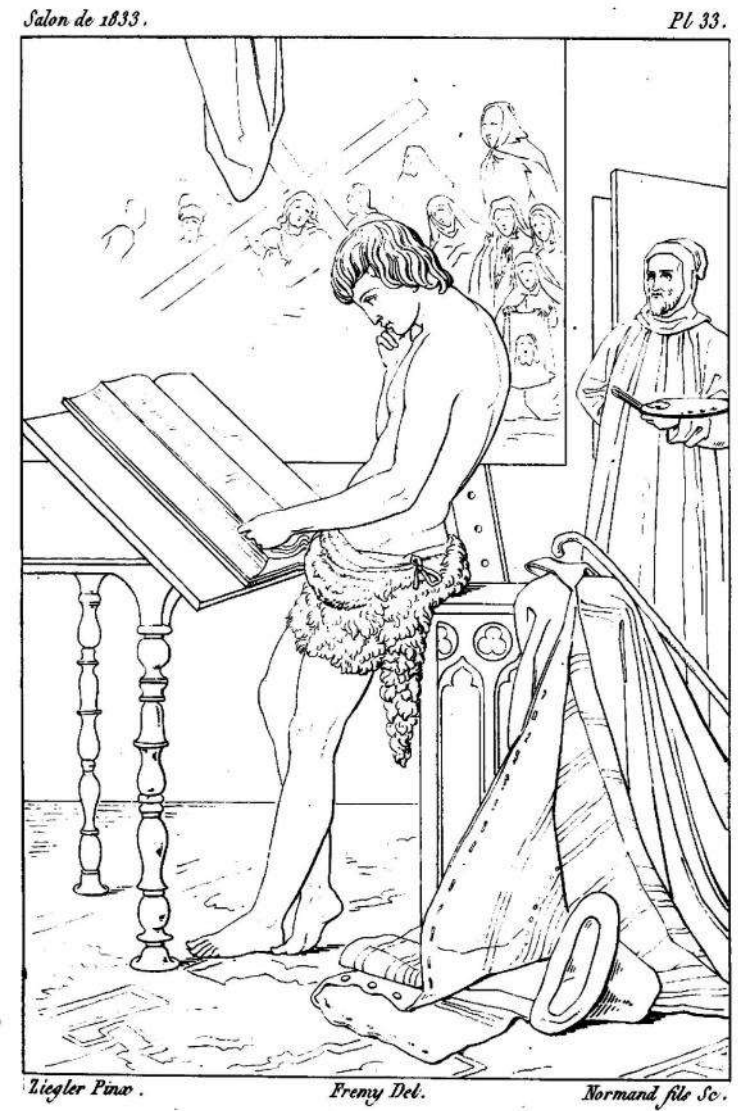
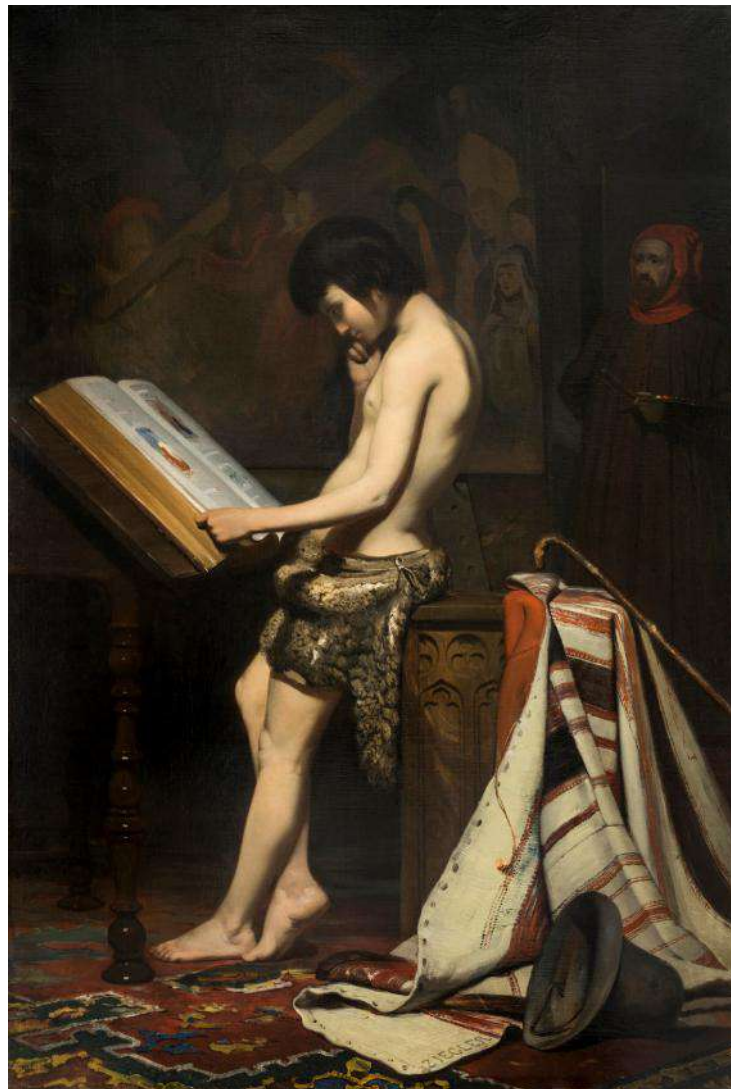
LA ESMERALDA ET PHŒBUS.

Comment! vous offrez-vous, Monsieur le Gardame? Le Capitaine Phœbus de Chateaufort.
pour vous servir, ma Belle! répondit l'officier en se redressant.

(C'est de Paris l'histoire de l'œuvre par M. de la Roche.)

Giotto dans l'atelier du Cimabué

(1833)



Un Évangéliste

(1834)



Un Évangéliste

La Fin du combat
(1834)



Saint Luc peignant la Vierge
(1839)



Plafond de l'abside de la Madeleine

(1835-1838)



*Bustes de Juliette Drouet
et de sa fille Claire Pradier,*
par Victor Vilain (1846)



La République

(1848)



La Paix d'Amiens

(1853)



Jules Ziegler et Louis-Napoléon, par Hippolyte Bayard (1852)



Jules Ziegler, par Nadar (1854-1856)



Jules Ziegler – autoportrait

(vers 1840)

